

ABONNEMENT
Saumur:
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste:
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne:
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur le poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du Journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 JUIN

DES REFORMES!

« Des réformes! » crient les radicaux.
 « Il nous faut des réformes! » Et ils ajou-
 tent que ces radicaux sont seuls capables
 d'exécuter les réformes nécessaires. Or, ils
 sont au pouvoir, les radicaux, et l'on conste-
 tait qu'ils ne sont pas moins impuissants
 que les opportunistes auxquels ils ont suc-
 cédé.

Le *Rappel*, journal radical, est obligé de
 reconnaître que le budget préparé par M.
 Peytral lui cause une véritable déception, et
 il ajoute, après avoir constaté qu'il n'y est
 même pas question de réformer l'impôt des
 boissons, sur lequel le même M. Peytral a
 déjà tant bataillé:

« Quelles réformes a-t-il en vue?
 » En prépare-t-il d'autres? Sur ces au-
 tres-là, il ne s'est jamais expliqué; j'admets
 qu'il ait besoin de temps pour les trouver et
 qu'il les ajourne au budget de 1890.

« Mais le même délai ne peut pas, en
 bonne conscience, lui être accordé pour les
 boissons et les successions.

« N'a-t-il pas, l'année dernière, soutenu,
 comme président de la commission du bud-
 get, que sur ces deux points la réforme
 était mûre?

« Si, aujourd'hui, il ne trouve plus la
 réforme prête, il avait donc tort l'année der-
 nière, et la Chambre avait donc raison de
 refuser de le suivre?

« En admettant que, sur certains détails,
 il ait eu besoin de perfectionner son méca-
 nisme, n'a-t-il pas eu le temps de trouver
 ces perfectionnements depuis qu'il est mi-
 nistre et qu'il a eu à son service toutes les
 forces de l'administration?

« Si, actuellement, il n'est pas arrivé à
 faire marcher le système, pourquoi conti-
 nue-t-il à en faire l'axe de ses conceptions
 financières? Et si le système marche, pour-
 quoi ne le produit-il pas tout de suite? »

C'est toujours la même histoire. Les ré-

publicains veulent tout réformer quand ils
 ne sont pas au pouvoir, et, dès qu'ils y sont
 parvenus, on reconnaît qu'ils ne savent
 rien, qu'ils ne veulent rien, qu'ils ne peu-
 vent rien.

Floquet et le duc d'Aumale

Nous lisons dans le *Figaro*:

« Je me suis dispensé, vendredi, de
 joindre ma voix à celles qui dans la presse
 réclamaient le rappel de la mesure inique
 dont M. le duc d'Aumale reste victime:
 c'est que j'étais certain que le gouverne-
 ment manquerait de la hauteur de vues
 nécessaire pour accomplir cet acte de jus-
 tice.

« On a déjà dit que M. le duc d'Aumale,
 dans la lettre qu'il a adressée à M. le pré-
 sident Grévy et qui a motivé le décret d'exil,
 était infiniment moins sévère que ne l'ont
 été depuis la presse, l'opinion et la Cham-
 bre elle-même. Celle-ci n'a-t-elle pas poussé,
 jusqu'à lui imposer la déchéance, les sen-
 timents de mésestime que M. le duc d'Au-
 male ne pouvait dissimuler à l'égard de
 l'ex-Président?

« Ce n'est pas tout: le rappel de M. le
 duc d'Aumale était un trait spirituel, qui
 peu à peu eût amené certains monarchistes
 intempérants à traiter de démagogue l'on-
 cle de M. le Comte de Paris et qui eût dé-
 terminé quelques nouveaux tiraillements
 entre les intransigeants et les opportunistes
 du royalisme.

« Au lieu de se placer à ce point de vue
 supérieur, les ministres ont déclaré que
 « les circonstances actuelles » ne permet-
 taient pas d'accueillir, etc., etc...

« Cette attitude de gendarmes est comi-
 que; en quoi les « circonstances actuelles »
 touchent-elles M. le duc d'Aumale? Si quel-
 qu'un menace le gouvernement, ce n'est
 pas lui, c'est le général Boulanger, c'est le
 parti de la revision, c'est la clameur de
 tous ceux qui demandent la dissolution et la
 refonte de la forme gouvernementale.

» M. Floquet ne peut vraiment pas voir

un rival dans M. le duc d'Aumale... Le
 prince ne songe pas à être premier mini-
 stre; il n'a jamais conspiré contre le gou-
 vernement de fait, et les siens l'ont même
 toujours trouvé un peu trop sceptique en
 matière de restauration.

« Bien souvent, en politique, les mau-
 vaises actions trouvent leur explication,
 sinon leur excuse, dans les raisons d'Etat,
 par exemple lorsqu'il s'agit de l'exil des
 princes faisant acte de prétendant.

« Ici, rien de semblable; il s'agit d'un
 homme qui, après vingt-deux ans d'un pre-
 mier exil, espérait pouvoir vivre et mourir
 dans son pays. M. Grévy, obéissant à un
 mouvement de basse haine, ne l'a pas
 voulu. Et il faut que cela dure! Le minist-
 ère, par peur des criaileries radicales,
 endosse la responsabilité du mal accompli,
 et la terre de France restera interdite au
 vieillard qui fut un vaillant soldat et qui est
 resté le plus généreux des citoyens, le plus
 patriote de lettrés. — F. M. »

PARLEMENT ALLEMAND

DISCOURS DU TRONE

L'empereur Guillaume II a prononcé hier
 lundi, à l'ouverture du Reichstag, le dis-
 cours suivant:

« Messieurs,

« C'est en proie à une profonde douleur
 que je me présente devant vous et je sais
 que vous partagez mon chagrin.

« Le souvenir récent des pénibles souf-
 frances de feu mon illustre père et le fait
 émouvant que, trois mois après la mort de
 S. M. l'empereur Guillaume, j'ai été appelé
 à monter sur le trône, exercent la même in-
 fluence sur les cœurs de tous les Allemands,
 et notre douleur a trouvé un grand écho
 dans tous les pays du monde.

« Sous l'impression de cette perte, je prie
 Dieu de me donner la force d'accomplir les
 devoirs importants que, par sa volonté, je
 suis appelé à remplir.

» Répondant à cet appel, j'ai devant les

yeux l'exemple que l'empereur Guillaume,
 après des guerres difficiles, a laissé à ses
 successeurs par le fait de son gouverne-
 ment pacifique, exemple auquel a répondu
 aussi le gouvernement de feu mon auguste
 père, en tant que la maladie et la mort
 n'ont pas empêché la réalisation de ses des-
 seins.

« Je vous ai convoqués, messieurs, pour
 faire connaître devant vous au peuple alle-
 mand que je suis résolu à suivre, comme
 empereur et comme roi, les mêmes voies
 que celles dans lesquelles feu mon auguste
 grand-père a gagné la confiance de ses con-
 temporains, l'amour du peuple allemand
 et les hommages sympathiques de l'étran-
 ger.

« Il est au pouvoir de Dieu que je réus-
 sisse dans cette tâche. Quant à moi, je veux
 par un labeur sérieux poursuivre ce but. Les
 missions les plus importantes de l'empe-
 reur d'Allemagne résident sur le terrain de
 la sécurité militaire et politique à donner à
 l'empire au dehors et, à l'intérieur, dans le
 devoir de surveiller l'exécution des lois
 d'empire.

« La première de ces lois est la Constitu-
 tion de l'empire. La sauvegarder et la dé-
 fendre dans tous les droits qu'elle garantit
 aux deux corps légiférants de la nation et à
 chaque Allemand, de même que dans les
 droits qu'elle garantit à l'empereur et à cha-
 cun des Etats confédérés à leurs souverains,
 tel est l'un des devoirs principaux de l'em-
 pereur.

« Aux termes de la Constitution, j'ai plus
 à concourir à la législation de l'empire en
 ma qualité de roi de Prusse qu'en celle de
 l'empereur allemand. Mais, sur ce double
 terrain, nos efforts tendront à poursuivre
 l'œuvre de la législation de l'empire dans le
 même sens que mon auguste grand-père l'a
 commencée.

« Je m'approprie tout particulièrement et
 dans toute son étendue le message qu'il a
 émis le 17 novembre 1884, et, dans le sens
 indiqué par ce message, je continuerai de
 faire en sorte que la législation impériale
 s'efforce d'accorder aux faibles et à ceux qui

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par CH. SAINT-MARTIN

CHAPITRE V

Le crime de Raimbault

(Suite)

Et c'était un affreux spectacle que celui de tous
 ces débris animaux ou végétaux, de toutes ces
 épaves du travail humain, de tous ces débris de
 la plus belle région du monde, flottant au hasard,
 tantôt violemment, tantôt avec lenteur.

De tous côtés on voyait fuir devant les eaux les
 animaux cachés dans le sol ou sous les buissons,
 les lièvres, les lapins, les serpents et les taupes,
 qui allaient, guidés par leur instinct, porter au
 loin l'annonce du fléau.

On doit comprendre à quel point le danger était
 grand pour les habitants des paroisses inondées,
 quand on sait qu'au milieu de la vallée, dans la
 partie centrale de l'inondation, le flot s'avancait
 sur une hauteur de trois mètres avec une vitesse
 de six à sept kilomètres à l'heure!

Ce qui aggravait le péril, c'est qu'un grand
 nombre d'hommes, surtout les vieillards, ne

voulaient pas croire au danger, haussaient dédai-
 gneusement les épaules quand on leur parlait
 d'une inondation qui arrivait et qui couvrirait
 leur maison entière ou la remplirait jusqu'au
 plafond, et plutôt que d'abandonner leurs foyers
 et leurs richesses, leur mobilier, leurs bestiaux,
 auxquels ils tenaient autant qu'à la vie, s'enfer-
 maient dans leurs demeures, refusaient d'ouvrir,
 menaçaient de tuer ceux qui venaient les supplier
 de fuir, et attendaient, aussi calmes que les
 sénateurs romains devant les Gaulois, l'arrivée de
 ce fléau qu'on leur annonçait.

D'autres, comme Félix Lheureux, affectaient
 un mépris profond pour les dépêches et les
 courriers à cheval que les préfets envoyaient
 partout, les avis des maires, les avertissements
 des curés, le tocsin, la générale et les nouvelles
 alarmantes qui arrivaient à chaque instant de la
 haute vallée.

C'est parmi ces infortunés que le torrent trouva
 ses victimes, et dès le 4 juin au soir, plusieurs
 personnes avaient déjà péri, victimes de leur
 optimisme, de leur imprudence et de leur entête-
 ment.

Les dévouements, cependant, et les secours
 matériels ne faisaient pas défaut.

De tous côtés, de courageux sauveteurs se
 jetaient dans des barques pour sauver le monde
 au péril de leur vie, et si les journaux de l'époque

n'ont pas enregistré tous ces faits, ils vivent
 encore dans la mémoire de ceux qui en ont été les
 témoins.

Que faisait, pendant ce temps, Raimbault Marin-
 val?

Il ne cherchait qu'un abri sûr et éloigné pour
 profiter des avantages que le hasard avait placés
 dans ses mains, et lire enfin l'acte qu'il froissait
 avec impatience dans sa poche.

De temps à autre, il jetait un coup d'œil rapide
 sur sa tante, et chaque fois celle-ci frissonnait de
 la tête aux pieds.

Ce long tête-à-tête, silencieux, au milieu des
 flois, dans ce trouble de la nature et cette agita-
 tion des éléments, était effrayant.

Cette navigation lugubre ne fut interrompue
 qu'un instant. Au moment où la barque de Raim-
 bault passait sous un gros frêne, près du moulin
 de Léco, on entendit tout à coup un grand cri
 dans les branches et un homme à demi nu,
 couvert de boue, les cheveux hérissés sur la tête,
 parut au milieu du feuillage s'appêtant à s'élan-
 cer dans le bateau.

A sa vue, Raimbault donna un coup de rame
 oblique et écarta sa barque. M^{lle} Rosa frémit
 d'indignation.

— Eh quoi, mon neveu, s'écria-t-elle, ne sau-
 verons-nous pas ce malheureux?

— Nous avons mieux à faire, ma tante, dit

Raimbault avec un visage menaçant.

Apercevant le mouvement de recul de l'embar-
 cation, l'inconnu, au risque de se noyer, se jeta
 dans l'eau, et son élan fut tel qu'il parvint à saisir
 à l'arrière la barre destinée à soutenir le gouver-
 nail, et s'y cramponna avec force. Mais Raimbault
 qui tenait à être seul et qui n'avait nul souci de
 la vie de ses semblables, imprima au bateau une
 si forte secousse que l'homme dut lâcher prise et
 se hâter, pour ne pas périr, de ressaisir les
 branches du frêne.

Raimbault s'éloigna en toute hâte pendant que
 sa tante le maudissait tout bas et que l'inconnu
 grelottant, d-bout sur une branche, les dents
 serrées, à demi fou de terreur, lui criait de nou-
 veau en étendant le poing vers lui:

— Misérable!

Raimbault Marinval, sans s'émeouvoir, prit une
 autre direction et remonta vers le nord. Bientôt
 il se sentit entraîné par un courant très vif et ne
 tarda pas à reconnaître qu'il était au-dessus de
 l'Authion. Il fit alors un nouvel effort et s'écarta
 en se perdant au milieu des prés qui bordent la
 petite rivière, un peu avant le Chapil. Après un
 quart d'heure de navigation, il s'arrêta tout à
 coup et jeta les rames à ses pieds avec un bruit
 qui fit trembler M^{lle} Rosa. Il avait trouvé ce qu'il
 cherchait.

Le terrain, ou plutôt l'emplacement, était admi-

souffrent l'appui qu'elle peut leur donner dans la lutte pour l'existence, conformément aux principes de la morale chrétienne.

» J'espère qu'on réussira, de la sorte, à rendre plus praticable la conciliation des contrastes sociaux malsains, et je suis persuadé que, dans mes efforts pour développer notre prospérité intérieure, je rencontrerai l'appui de tous les partisans fidèles de l'empire et des gouvernements confédérés sans distinction des différents partis.

» Mais je crois de même qu'il est nécessaire de maintenir dans les voies de la légalité notre développement politique et social, et de nous opposer avec fermeté à tous les agissements ayant pour but et pour effet de miner l'ordre gouvernemental.

» Dans le domaine de la politique extérieure, je suis résolu à maintenir la paix avec tout le monde, autant que cela dépendra de moi. Mon amour pour l'armée allemande et ma situation vis-à-vis d'elle ne me mettront jamais dans la tentation de priver le pays des bienfaits de la paix, si la guerre n'est pas une nécessité qui nous soit imposée par une attaque contre l'empire ou contre ses alliés.

» Notre armée doit nous assurer la paix et, si elle est, malgré cela, troublée, l'armée doit être en état de la rétablir en combattant. Elle le pourra, avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement à l'unanimité. Je ne songe aucunement à profiter de cette force pour faire une guerre offensive.

» L'Allemagne n'a besoin ni d'une nouvelle gloire militaire, ni d'aucune conquête, maintenant qu'elle a conquis définitivement ses droits comme nation unie et indépendante.

» Notre alliance avec l'Autriche-Hongrie est connue de tout le monde. Je la maintiendrai avec la fidélité propre aux Allemands, non-seulement parce qu'elle est conclue, mais aussi parce que je vois dans cette alliance défensive une base de l'équilibre européen, ainsi qu'un testament de l'histoire de l'Allemagne, dont les clauses sont appuyées aujourd'hui par tout le peuple allemand et qui répond au droit international de l'Europe, tel qu'il a été en vigueur, d'une façon non contestée, jusqu'à 1866.

» Des relations historiques semblables et des besoins nationaux pareils nous unissent avec l'Italie. Les deux pays veulent conserver les bienfaits de la paix et se consacrer tranquillement à la consolidation de leur unité nouvellement recouvrée, au perfectionnement de leurs institutions nationales et à l'accroissement de leur bien-être.

» J'ai la satisfaction de constater que les arrangements que nous avons conclus avec l'Autriche-Hongrie et l'Italie me permettent d'entretenir avec soin mes sentiments d'amitié personnelle pour l'empereur de Russie et les relations pacifiques qui existent depuis cent ans entre l'Allemagne et l'empire russe, relations qui répondent à mes propres sentiments, aussi bien qu'aux intérêts de l'Allemagne.

» Tout en travaillant consciencieusement

ablement choisi. C'était comme un entonnoir énorme, où les eaux ayant pris un niveau égal, restaient calmes et dormantes. Au loin, à perte de vue, pas une maison, pas un arbre. Rien que de petites souches de frêne dont on voyait percer les cimes au-dessus de la surface des eaux. On eût dit une mer intérieure ou un vaste lac.

À l'extrémité, vers le nord, on apercevait, dans les brumes du soir, les hauteurs de Bourgueil, de Saint-Nicolas et de Brain-sur-Allonnes; vers le sud, on ne voyait que les eaux du fleuve. Les bruits de la vallée ne parvenaient qu'affaiblis à cette distance; seul, le son lointain du tocsin courait sur les eaux, rappelant l'Église et la justice divine, et ce tintement sinistre pénétrait l'âme d'une terreur mystérieuse.

L'homme priait, si petit, si infime, en face des éléments déchaînés un instant par Dieu!

Perdu dans cet espace immense, Rimbault n'avait rien à craindre. Il pouvait tout dire et tout faire.

Dieu seul et sa tante le voyaient.

M^{lle} Rosa lut qu'elle mauve résolution sur son visage et fit sur elle le signe de la croix.

— Avez-vous peur, ma tante? demanda Rimbault.

— Non, mon neveu, je n'ai pas peur, parce que je suis résignée à tout.

— Voilà qui est commode, murmura le jeune

au maintien de la paix, je suis aussi prêt à me mettre au service de la patrie qu'à prendre soin de notre armée, et je me réjouis de nos relations traditionnelles avec les puissances étrangères qui favorisent nos efforts dans le premier sens que je viens d'indiquer.

» Ayant confiance en Dieu et dans la force militaire de notre nation, j'ai la conviction qu'il nous sera donné, pendant un temps donné, de conserver et de consolider par un travail pacifique ce que nous avons obtenu en combattant sous la direction de mes deux prédécesseurs, qui reposent maintenant en Dieu. »

INFORMATIONS

Des télégrammes parvenus avant-hier à Paris annoncent que le duc d'Aumale, après un court séjour à Sheen-House, s'installera pendant le reste de l'été dans sa propriété d'Oxford.

Il a reçu la nouvelle de la décision des ministres sans aucun étonnement, mais non sans de grands regrets.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DANS LA MANCHE

Il est assez curieux, dit le *Courrier de la Manche*, de constater la façon dont certains préfets renseignent le ministre de l'intérieur.

À cet égard, M. le préfet de la Manche mérite une mention toute particulière.

M. Floquet a dit à la tribune de la Chambre que le parti républicain avait gagné 17 conseils municipaux dans la Manche. Or, voici la vérité. Il en a perdu 57 dont 4 chefs-lieux de canton où les maires républicains ont été remplacés par des maires conservateurs, à savoir : Isigny-le-Buat, Barenton, Bricquebec et Pontorson.

M. le préfet devrait bien indiquer les chefs-lieux de canton qu'il a gagnés. Quand le charlatanisme atteint de telles proportions, il n'y a qu'à en rire; mais avouez que M. Floquet est drôlement renseigné.

MŒURS PARLEMENTAIRES

On lit dans le *Petit Journal* :

« Ainsi que nous l'avons fait pressentir à différentes reprises, la retraite de M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, est imminente.

» Ce poste important est l'objet des convoitises de quelques membres du Parlement qui sont tout disposés, pour l'obtenir, à se démettre de leur mandat législatif. »

Le *Petit Journal* ne pourrait dire plus cyniquement ce que sont les hommes qui nous gouvernent.

Leur mandat ne vaut pour eux que ce qu'il les met à même de se procurer : des honneurs et de grosses situations.

Pour obtenir cela, comme le dit le *Petit Journal*, nos honorables sont prêts à tout tenter et le délaissement des intérêts de leurs mandants ne pèse même pas dans la balance de leurs « convoitises ».

homme en ricanant et en s'asseyant à l'avant.

Il tira alors de sa poche le contrat qu'il avait dérobé et le déplia lentement. Il lut d'abord les premières lignes préliminaires, puis, s'arrêtant un instant et regardant fixement la vieille fille :

— Connaissez-vous ce papier, ma tante? demanda-t-il.

M^{lle} Marival examina un instant le papier timbré qu'on lui montrait de loin et poussa un cri de surprise. Elle venait de reconnaître la grosse signature de maître Ducorail et celle des témoins. À quinze pas, on eût pu lire celle de M. Pays, tant elle était énorme.

— Comment as-tu cet acte, Rimbault? s'écria M^{lle} Rosa.

— Cela ne vous regarde pas, ma tante, mais je l'ai, et nous allons le lire ensemble.

La pauvre femme pâlit et invoqua le secours de Dieu.

(A suivre.)

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

AVEU D'UN JOURNAL ALLEMAND

On lit dans la *Strassburger Post* de Berlin :

« La *Gazette de Francfort* a raconté un fait hautement regrettable. Quelques étudiants allemands ont grossièrement insulté un Français et sa femme.

» Nous regrettons vivement qu'un pareil fait se soit produit en Allemagne. Il y a lieu de blâmer sévèrement la conduite légère et brutale de ces jeunes rustres.

» Ils ont fourni ainsi, à l'opinion publique en France, une arme que la presse française ne négligera pas de retourner contre nous.

» Ils ont noi considérablement à la situation des nombreux Allemands qui vivent en France et qui ont à lutter contre tant de désagréments. Ils ont empiré la situation des voyageurs allemands en France.

» Ils ont peut-être même rendu difficile la tâche de notre ministère des affaires étrangères qui poursuit en ce moment des négociations avec le gouvernement français au sujet de l'incident de Belfort.

» En présence de ces faits, il importe donc d'affirmer hautement que l'attitude de ces étudiants doit être blâmée dans toute l'Allemagne et dans toutes les classes de la société. »

NOS POURVOYEURS DE TABAC

Les fumeurs chauvins ne pourront plus savourer les feuilles odoriférantes du tabac du Kentucky, de la Virginie et du Maryland.

Qu'est-il donc arrivé ?

Une maladie a-t-elle ravagé les plantations américaines ?

Les navires qui portaient ces cargaisons précieuses ont-ils été engloutis dans l'Océan ?

Un impôt exorbitant est-il venu jeter le trouble dans les marchés ?

Non.

Mais, nouvelle plus triste et plus honteuse pour nous : la fourniture a été adjugée aux maisons allemandes de Brême, de Hambourg et de Mannheim.

Comment nos ingénieurs se laissent-ils aller à de pareilles concessions ?

Les moyens de transport ne font certes pas défaut et il me semble que les relations directes établies actuellement entre notre pays et les États-Unis devraient nous éviter une pareille honte.

Mais le comble est que l'administration des tabacs accorde toute sa protection aux maisons d'outre-Rhin.

« L'administration des tabacs, dit le *XIX^e Siècle*, ne se contente pas d'avoir des Allemands pour fournisseurs, elle les protège; et nous allons en donner la preuve.

» Tout récemment, le prix des tabacs a subi une hausse assez considérable, à la suite de laquelle plusieurs des concessionnaires étrangers actuels de l'administration ont oublié de fournir les quantités de marchandises exigées par le contrat.

» En pareil cas, le droit pour l'administration de « remplacer » la quantité manquante aux frais du fournisseur est inscrit tout au long dans le cahier des charges.

» Eh! bien, ces messieurs des tabacs n'ont pas cru devoir user de ce droit. Les consommateurs en ont peut-être souffert, mais les Prussiens ont été protégés; on ne leur a saisi que le cautionnement de dix pour cent exigé sur le montant des fournitures.

» On va voir les conséquences de cette mesure.

» Evidemment, si l'administration des tabacs n'a pas usé du droit de « remplacer » qu'elle possède, c'est qu'elle a un motif, et ce motif est celui-ci : il aurait fallu mettre au grand jour le nom de ses fournisseurs, et elle n'a pas osé ! »

N'avions-nous pas raison de dire que les fumeurs chauvins ne pourront plus fumer du bon tabac ?

Adieu ! pipe, adieu !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 juin.

Le marché conserve sa bonne tenue et les cours de nos rentes profitent largement des bonnes dispositions de la spéculation. Le 3 0/0 termine à 82.95; le 4 1/2 0/0 à 106.40.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,456. On sait que le conseil d'administration de cette société a décidé pour se conformer aux articles 4 et 5 des statuts, l'émission de 31,000 actions nouvelles. Le droit de souscrire à ces actions est ex-

clusivement réservé, en vertu des statuts, aux anciens actionnaires, dans la proportion d'une action nouvelle pour dix anciennes. Les nouvelles actions seront délivrées au prix de 500 fr. Les souscriptions seront reçues au siège social du 21 au 31 juillet.

Tout titulaire d'actions qui voudra souscrire devra déposer ou adresser directement au siège de la société ses titres d'actions anciennes et joindre à cet envoi les fonds et un bulletin de souscription signé par lui. Les nouvelles actions seront immatriculées comme les anciennes et participeront au même dividende.

La Société Générale se fixe à 455.
Les Dépôts et Comptes Courants s'immobilisent à 600.

La Banque d'Escompte est demandée à 468.75. Le premier tirage des obligations émises le 18 avril dernier par la Société des Immeubles de France sous le patronage du Crédit Foncier de France aura lieu le 10 juillet prochain. Nous rappelons que tous les titres portés seront remboursés à 1,000 francs, soit avec une prime de 615 fr. sur le cours actuel de 385. Les preneurs à ce cours sont donc certains de réaliser avant peu un gros bénéfice.

L'action de Panama cote 336, c'est demain que sera close l'émission dont nous avons déjà fait connaître les conditions, c'est-à-dire six tirages par an avec des lots de 500,000 fr. 250,000 fr. etc.

L'action des Métaux se maintient à 840.
Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1,042.50.
Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont bien tenues. Les obligations atteignent leurs plus hauts cours.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Courses de Verrie-Saumur

2^e jour, lundi 25 juin.

Vous avez dû bien rire hier, amis lecteurs, en lisant notre compte-rendu des courses de dimanche, justement au moment où tombait une pluie d'orage torrentielle. Peut-être même, et nous vous le pardonnons bien, avez-vous lancé contre nous un aimable épigramme. Mais rira bien qui rira le dernier, a dit le proverbe, et nous croyons avoir le dernier mot.

En effet, il faut remonter à huit ans pour rencontrer une réunion de Verrie-Saumur troublée par un orage. Vous voyez donc bien que nous n'avons nullement lancé un canard.

Eh bien! oui, commencée sous les meilleures auspices, la journée d'hier s'est terminée sous une pluie battante.

À l'arrivée sur le turf, les toilettes claires de nos élégantes étaient voilées par de non moins élégants cache-poussière. Les messieurs étaient presque tous devenus gris, même sous un habit noir.

Nous avons retrouvé à peu près les mêmes personnages que la veille :

M. le Sous-Préfet, M^{me} et M^{lle} Collineau, M. le général Danloux, M. le général Jacquemin, M. Belbeze, lieutenant-colonel commandant en second l'École de cavalerie, M. et M^{me} de Laulané de Sainte-Croix, M. et M^{me} de Pauillac, comte et comtesse de Talhouët-Roy, comte et comtesse de Damas, M. et M^{me} Bouvet, M. et M^{me} Girard-Bouvet, M. et M^{me} Aubert, baron et baronne de Pelletier de Glatigny d'Arbouze, M^{me} de Soubeyran, baron de Fleury, vicomte et vicomtesse de Vaulogé, comte et comtesse de Canisy, M. et M^{me} Le Bouyer de Saint-Gervais de Monhoudou, M. et M^{me} Domenech de Cellès, M. et M^{me} de Jacquelin-Duilé, M. et M^{me} Hébert, M. et M^{me} Mahot, M. et M^{me} Raymond Girard, le docteur Perreau et M^{me} Perreau, M. et M^{me} du Plessis-Bouchélet de Vendegies, baron et baronne de Quincey, baron et baronne de Civrieux, comte et comtesse de Boulémont, M. et M^{me} Barry, comte et comtesse de Gontaut-Biron, M. et M^{me} d'Hautepoul, etc., etc.

Comme toujours beaucoup d'équipages rivalisant de brillant et d'élégance; très remarquables ceux de MM. de Vaulogé, de Gontaut et un joli tandem azean et noir à M. Pierre.

Selon son habitude, M. le Maire de la ville de Saumur brillait par son absence.

MM. Proust et Chaze se sont chargés du pesage; au poteau d'arrivée se tenaient MM. Gendron et de Boulémont. Les départs étaient donnés par MM. de Quincey et de Canisy.

Voici le résultat de cette seconde journée :

Cross-Country. — Un objet d'art ajouté à une poule de 50 fr. au premier et un panier de champagne offert par MM. Girard et Bouvet au second, pour chevaux de chasse et de promenade de 4 ans et au-dessus.

Bimbacchi, à M. Nivière, monté par M.

de Saint-Martin, est arrivé premier contre Horace, monté par M. de Corny. Pendant tout le parcours, Horace a tenu la tête; il s'est dérobé au dernier obstacle et n'est arrivé que second. Il était cependant favori. Le pari mutuel a produit 1,086 francs; 5 fr. ont reçu 7 fr. et 20 fr. 28 fr.

Prix des Bruyères, course de haies, handicap. — 4,000 francs offerts par le cercle Saint-Hubert, pour tous chevaux; la moitié des entrées au second; distance, 2,500 mètres, 6 haies environ.

Les trois chevaux engagés n'étaient pas faciles à tenir; il y a eu trois faux départs. *Leopard*, à M. Guinebert, était monté par Ronan; il a toujours tenu la tête avec *Artillerie*, au comte de Talhouët-Roy, que montait Ellis. *Gamme*, à M. G. Gaudin, montée par Barker, restait seule derrière. Au dernier obstacle, *Leopard* refuse, *Artillerie* prend de l'avance, mais se dérobe ainsi que *Gamme*. *Ramenée* plus tôt sur l'obstacle, *Gamme* arrive première au poteau d'une longueur; *Leopard* était second.

Beating: on a payé 16 fr. les 5 fr. et 64 francs le louis.

Steeple-chase militaire (1^{re} série). — Un objet d'art d'une valeur de 500 fr. offert par le cercle Saint-Hubert, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois avant l'époque de l'engagement; distance, 3,000 mètres.

Stearter était monté par M. de Lauzun; *Castille*, par M. de Beauvais; *Breworth*, par M. de la Meisonneuve; *Touriste*, par M. de la Richardais; *Pékin*, par M. de Cerny; *Vercingétorix*, par M. de Hautecloque, et *Kléber*, par M. de Gondrecourt.

La course a été fort intéressante; tous les cavaliers sont partis lentement, ménageant leurs montures; toujours en pelotons serrés, il était difficile de fonder des espérances sérieuses sur tel ou tel cheval. Aussi le commissaire de l'arrivée, M. de Boulémont, était-il dans une grande perplexité pour décerner le prix.

Il a prononcé un *dead-heat*, fort bien accepté du reste, entre *Stearter* et *Pékin*. Tous les parieurs de ces chevaux ont reçu 40 fr. pour 5 fr. *Kléber* est arrivé ensuite, bien qu'il se soit agenouillé deux fois. M. de la Meisonneuve est tombé avec *Breworth*; il n'a pas eu de mal.

On avait engagé 1,772 fr. dans cette course.

Prix de la Société des steeple-chases de France, steeple-chase (4^e série). — 2,600 francs offerts par la Société des steeple-chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée; distance, 3,000 mètres environ.

Le prix a été pour *Chardon*, à M. Guinebert, monté par Ronan. *Verticale*, à M. le comte de Talhouët Roy, montée par Ellis, est arrivée seconde. Peut-être aurait-elle gagné la course, malgré l'allure franche de *Chardon*, si elle ne s'était pas dérobée; elle a cependant achevé son parcours.

5 fr. ont été payés 7 fr. et 20 fr. 28 fr. Le total des paris était de 2,500 fr.

C'est à ce moment que la pluie a commencé à tomber et a retardé un peu les courses suivantes.

Après l'impression des programmes, une course militaire de consolation a été créée. On y a couru entre le grand steeple et le prix de consolation.

Voici le nom des chevaux engagés: *Pervenche*, 77 kil., montée par M. Forqueroy, est arrivée seconde.

Reservation, 72 kil., montée par M. Pascal.

Fazenda, 72 kil., montée par M. de Fourlou.

Madame est arrivée première avec M. de la Falaise.

Enfin *La Folie*, 72 kil., montée par M. Herreg.

Le pari mutuel a obtenu 1,438 fr. qui sont répartis entre les mises ont donné 15 fr. au 5 fr. et 60 fr. au 20 fr.

Prix de Consolation, steeple-chase. — 1,000 fr. offerts par le cercle Saint-Hubert, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, le gagnant à réclamer pour 3,000 fr.; distance, 3,000 mètres.

Sont venus se présenter au pesage: *Isabelle*, à M. Goannard, montée par Ronan;

Verticale, à M. de Talhouët, montée par Ellis, arrivée première;

Enfantine, à M. Gaudin, montée par Barker.

Il n'y a pas eu de réclamations pour le gagnant.

Total du pari mutuel, 1,433 fr.; 5 fr. a reçu 13 fr. et 20 fr. 52 fr.

Rallye-Paper. — Un objet d'art au premier et un panier de champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de cavalerie légère, montant leurs chevaux d'armes; poids libre.

Tous les chevaux engagés sont partis, mais sous la pluie la plus intense et devant une tribune à peu près déserte. Chacun cherchait un abri au pesage, au buffet, ou dans sa voiture; de sorte que ce rallye a été peu suivi.

Aline est arrivée première.

Casselle seconde.

Forbin troisième.

Les parieurs se sont désintéressés; il n'y a eu que 1,452 fr. d'engagés: 5 fr. ont reçu 22 fr. et 20 fr. 88 fr.

Si un retour de courses par le beau temps est chose curieuse, un retour par la pluie a bien encore son charme pour ceux qui sont à l'abri. Dans cette circonstance, les fraîches toilettes le sont trop. Chacun rit à gorge déployée de son aventure et de celle des autres, sous prétexte de se consoler. C'est bien le meilleur parti à prendre.

De l'avis général, la réunion d'hier a été une journée exceptionnelle pour la façon dont les courses ont été menées. Du reste, l'hippodrome de Verrie a acquis une très grande réputation depuis quelques années, et certes elle est bien méritée. Le monde du sport compte désormais avec Verrie et la butte de *Montez-y* est regardée comme un des grands champs de courses de province.

Au commencement de la réunion, auprès du perron de la tribune, M. Aubert, le sympathique président du Tir aux pigeons de Saumur, a fait exposer l'objet d'art qui doit être gagné cet après-midi au tir des Huraudières.

C'est un charmant marbre blanc de Lapini de Florence, admirablement taillé. Il représente un jeune artiste, un poupon plutôt, que les idées mélodiques commencent déjà à poursuivre et qui, ne trouvant pas de violon, prend un soufflet et un fouet en guise d'archet. A l'air inspiré et heureux de ce petit bonhomme, on pressent la naissance dans son esprit d'une phrase musicale qui promet pour l'avenir.

C'est le cercle Saint-Hubert qui offre ce charmant objet d'art au Tir aux pigeons.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Le service du transport des dépêches à pied de Chouzé à Varennes est mis en adjudication.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance des conditions et charges de l'entreprise pourront se présenter au bureau de Varennes, entre 10 heures du matin et 4 heures du soir, jusqu'au 6 juillet.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Chef: M. GOUBEAULT

Concert du dimanche 1^{er} juillet 1888, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme

1. *Ké-Son*, pas redoublé..... BIDEGAIN.
2. *La Couronne d'or*, ouverture.... BUOT.
3. *Marie-Thérèse*, valse..... PIVOUL.
4. *La Favorite*, fantaisie..... DONIZETTI.
5. *Serrons les rangs*, allegro..... SIGNARD.

La batterie du 33^e d'artillerie en garnison à Poitiers, qui vient chaque année passer deux mois à Saumur, est arrivée hier. Les hommes sont logés provisoirement au Château.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR

Dans son audience de vendredi, le tribunal a condamné à un mois de prison le nommé Bourgeois qui, dans un débit de la rue Saint-Nicolas, avait assailli plusieurs militaires et leur avait fait des blessures assez graves en les frappant à coups de bouteille.

Un des vendeurs de programmes de M. Benon, M. Jules Bourgeois, a trouvé sur le champ de courses de Verrie un porte-monnaie contenant 444 francs.

Il s'est empressé de le rendre à son propriétaire qu'il a pu retrouver presque immédiatement.

La Foire d'été

La foire d'été s'est ouverte cette année d'une façon peu brillante. Très peu d'exhibitions. Pas de théâtres ni de saltimbanques. Les chevaux de bois font également défaut, et les colosses, les géants et les nains ne sont point encore venus montrer leurs... formes.

Parmi les deux ou trois baraques disséminées sur le quai de Limoges, il en est une où l'on montre une drôle de famille. Deux sœurs dont une a trois mains à chaque bras et des pieds de cerf ou plutôt de... biche; elle est âgée de 20 ans; sa sœur, âgée de 18 ans, possède des pièces d'écrevisse à la place de mains, et marche avec des pieds de mouton. Quant au frère, l'aîné de la famille, c'est un palmipède par les mains et un ruminant par les pieds. Tous sont philosophes par tempérament.

Le nouveau commandant

DU 9^e CORPS D'ARMÉE

Nous avons annoncé la nomination du général Villain au commandement du 9^e corps d'armée, dont le siège est à Tours, en remplacement du général Carrey de Bellemare.

Le général Villain, qui est né aux environs de Paris, possède une qualité de premier ordre pour un commandant en chef: l'opiniâtreté.

Parti simple soldat, il est entré à Saint-Cyr d'où il est sorti en 1862 avec le numéro 67.

Nommé lieutenant en Crimée, il gagna les épaulettes de capitaine en Afrique; la guerre d'Italie lui a valu la croix de la Légion d'honneur, le Mexique la rosette d'officier et le grade de chef de bataillon; la guerre de 1870, le grade de lieutenant-colonel.

Il est resté huit ans colonel.

Pendant ce temps, il a eu le commandement militaire de la Chambre des députés à Versailles.

Le général Villain a certainement autant de blessures et de citations à l'ordre du jour qu'il a de grades dans l'armée ou dans la Légion d'honneur.

TRÈVES-CONAULT. — La semaine dernière, le sieur Pierre Pommier, âgé de 64 ans, charpentier en bateaux, s'est noyé dans un puits. Cet homme, depuis quelques mois, était atteint d'aliénation mentale.

LONGUÉ. — Dans la nuit du 19 au 20 juin, le feu a pris dans une maison appartenant à M. Jacques Lemasson, à Longué. L'incendie a commencé dans son grenier et les habitants réveillés par le bruit sinistre des flammes n'ont eu que le temps de s'enfuir.

Heureusement dès que l'alarme a été donnée les secours sont arrivés et on a réussi à circonscire le feu.

Les pertes s'élèvent à 1,400 francs.

ANGERS. — *Expériences de sauvetage*. — Dimanche, 1^{er} juillet, des expériences et un simulacre de sauvetage seront faits dans les bâtiments du théâtre, rue Saint-Julien, par la compagnie des sapeurs-pompiers.

Avant ces expériences, M. le commandant Bidault passera en revue sa compagnie, à huit heures du matin, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Départ des cuirassiers. — Le 12^e cuirassiers va quitter Angers le 1^{er} août pour se rendre à Lunéville; le 11^e cuirassiers quittera Niort à la même date pour se rendre à la même destination.

Les 1^{er} et 2^e cuirassiers quitteront Lunéville le 20 août pour se rendre: le 1^{er}, à Angers; le 2^e, à Niort.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE ET DE TIR D'ANGERS

Fête régionale des 1^{er} et 2^e juillet. — L'organisation de la fête régionale de gymnastique, d'escrime et de tir des 1^{er} et 2^e juillet se poursuit avec la plus grande activité.

On élève, en ce moment, sur la place du Champ-de-Mars, quatre vastes tribunes et une clôture en planches. C'est là qu'auront lieu le Concours ainsi que les exercices de gymnastique et d'escrime.

L'affluence des étrangers sera, d'après les prévisions, fort considérable. Le programme est fait, du reste, pour donner satisfaction aux plus difficiles.

Avis important. — Des conditions spéciales seront faites aux établissements scolaires. Pour eux, le prix des places sera réduit de moitié. Ceux d'entre eux qui veulent envoyer des élèves aux fêtes des 1^{er} et 2^e juillet sont priés d'en informer le Comité d'organisation avant le 28 juin.

LES FEUX DE LA SAINT JEAN

Les feux de joie dits de la Saint-Jean sont une antiqua coutume, qui est encore loin de se perdre.

Samedi soir, des feux ont été allumés sur tous les points avoisinant la ville de Tours: Saint-Cyr, Saint-Symphorien, Lariche-extra, Saint-Pierre-des-Corps, etc., etc.

Le plus beau était, sans contredit, celui de la commune de Lariche-extra.

Sur tout le parcours du Grand-Chemin, ce n'était que curieux venus de la ville. Plusieurs propriétaires avaient disposé élégamment des cordons de lanternes vénitiennes qui faisaient le plus bel effet.

La fanfare les « Enfants de Lariche » a joué, pendant la durée du feu, différents morceaux qui ont été très goûtés.

Un bal a été organisé et l'on a dansé aux lueurs des lanternes jusqu'à une heure du matin, en même temps que s'éteignaient les dernières lueurs du feu de Saint-Jean.

POITIERS. — *Accident au polygone*. — Pendant l'exécution d'exercices à feu par le 31^e d'artillerie, au polygone des Renardières, la roue d'un caisson s'est détachée de son essieu, projetant à terre les quatre servants qui ont reçu des blessures assez graves. Un des chevaux attelés au caisson a été frappé mortellement.

Dernières Nouvelles

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 26 juin, 2 h. 58 soir.

Le conseil des ministres a approuvé la décision du ministre de la guerre mettant en non-activité par retrait d'emploi, M. Fortoul, chef d'escadron, coupable d'un acte d'empchement envers un artilleur qui avait omis de le saluer.

M. Fortoul est chef d'escadron depuis le 30 décembre 1884; officier de la Légion d'honneur, a un brevet d'état-major particulier, commandant les batteries n^{os} 11 des 9^e, 29^e et 37^e régiments détachées à Fontainebleau.

La commission d'approvisionnement des places fortes tiendra demain sa première séance.

Elle dressera la liste des personnes compétentes qui devront être entendues d'urgence.



LISEZ LE TRIBOULET

Confiserie Felix POTIN

Grand Assortiment de Boîtes pour Baptêmes,

Bonbons et Dragées première qualité

PRIX MODÉRÉS

S'adresser..... Où ?

Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE,

28, rue Saint-Jean.

G. DOUERNEL. — P. ANDRIEUX, successeur

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n^o 2, un Cabinet d'Architecte-Expert-Métreur-Vérificateur.

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

I. Par acte passé devant M^e Pochon, notaire à Nueil-sous-Passavant, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, M^{me} Marie-Estelle Poupard, veuve de M. Adolphe Bénion, propriétaire, demeurant à Angers, rue Joubert, n^o 29, a vendu à M. Joseph Tardif, tonnelier, demeurant à Montilliers, une maison d'habitation, située à l'angle formé par la place du Minage et la rue Saint-Michel, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, dont l'une a été, petit corridor à côté donnant directement par une porte extérieure sur la rue Saint-Michel, deux chambres au premier étage, dont l'une à cheminée, grenier au-dessus, cave sous la maison principale s'exploitant par la rue Saint-Michel. Le tout forme un ensemble confrontant à M. Besson, à M^{me} Marie Damois, auxdites place du Minage et rue Saint-Michel, moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de seize cent vingt francs payable le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-six, avec intérêts à 3 0/0 par an à compter de l'entrée en jouissance, jour de la vente.

II. Par acte passé devant M^e Pochon, notaire à Nueil-sous-Passavant, les dix et dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, M^{me} veuve Bénion, sus-nommée, a vendu au sieur Jean dit Eugène Catroux, maçon, demeurant à Montilliers: 1^o Le Préau, vigne, contenant sept ares quatre-vingt centiares, numéro 47, section B, polygone 17 du cadastre, joignant au midi un sentier, au nord M. Gélinau et au levant M. Grangereau; 2^o au même lieu, quatre ares quatre-vingt centiares de vigne, numéro 53, mêmes section et polygone, joignant au midi un sentier, au levant et au couchant M. Pelé; 3^o au même lieu, douze ares soixante-dix centiares de vigne, numéro 56, mêmes section et polygone, joignant au nord un sentier, au midi M. Pierre Guibert. Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de cinq cents francs payable le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-sept avec intérêts à 4 0/0 par an à partir du jour de l'adjudication.

III. Par acte passé devant M^e Pochon, notaire, les dix et dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, M^{me} veuve Bénion, sus-nommée, a vendu à M. Jean Rivault, cultivateur, demeurant à Montilliers: 1^o Le Préau, vigne, contenant vingt ares, numéro 35, section B, polygone 17 du cadastre, joignant au nord et au couchant M. Turpault, au midi un sentier et au levant M. Chouteau; 2^o au même lieu, douze ares cinquante centiares de vigne, numéro 38, section B, polygone 17, joignant au nord M. Maugin, au midi et au couchant M. Turpault, au levant M. Jollivet. Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de sept cent cinquante francs, payable le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, avec intérêts à 4 0/0 à partir de l'entrée en jouissance.

IV. Par acte passé devant M^e Pochon, notaire, les vingt-huit septembre et dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, M^{me} veuve Bénion, sus-nommée, a vendu à M. Clément Leroux, négociant, demeurant à Vihiers, acceptant tant pour lui que pour M^{me} Julie Buffard, son épouse, la ferme de la Roche-Derrière, comprenant maison, cour, sol, jardin, terre, prés, mares et chemins, sis communes de Saint-Hilaire et de Saint-Paul-du-Bois, d'une contenance totale de trois hectares trente-sept ares cinquante centiares, portés au cadastre: 1^o commune de Saint-Paul-du-Bois, n^{os} 10, 11, 12, 9, 1, 4, 5, 6, 8, 10, 14, 30, 15, section E, polygone 1, 3 et 19; 2^o commune de Saint-Hilaire-du-Bois, numéros 12, 13, 14, section G, polygone 3, numéros 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, mêmes section et polygone, et numéro 18, section J, polygone 8, moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de quarante mille francs, payable le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, sans intérêts jusqu'à cette époque.

V. Par acte passé devant M^e Brunet et son collègue, notaires à Angers, le premier décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, M^{me} veuve

Bénion a vendu à M. Gabriel Goineau, teinturier, et à M^{me} Marie Grolleau, sa femme, demeurant ensemble à Vihiers, une maison, sise à Vihiers, rue Saint-Nicolas, comprenant un rez-de-chaussée élevé sur caves, divisé de trois pièces et un cabinet, un premier étage divisé de deux chambres, et un cabinet grenier perdu au-dessus; une maison joignant la précédente, comprenant un rez-de-chaussée composé de deux pièces, un premier étage divisé de trois pièces, grenier perdu au-dessus, cellier à côté, hangar, cour et jardin, buanderie, ateliers et lieux d'aisances; une troisième maison, joignant la précédente, composée d'une pièce au rez-de-chaussée, grenier au-dessus, passage commun au couchant. Le tout en un seul tenant joint au midi le jardin de la cure, au levant Delaunay, au couchant et au nord M^{me} Houdelet. Moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de quatre mille francs (acte en mains), payable deux mille cinq cents francs dans le délai d'un mois du jour de la vente et les mille cinq cents francs de surplus le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, avec intérêts à cinq pour cent l'an, à compter du premier novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Copie collationnée de ces actes de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-huit, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié: 1^o à M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, par exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré; 2^o à M. Emile-Adolphe Bénion, clerc de notaire, demeurant à Angers, et 3^o à M. Alcide Chaudet, propriétaire, demeurant à Angers, rue de la Madeleine, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Madeleine Bénion, issue de mariage de M. Adolphe Bénion, père, avec M^{me} Estelle Poupard, suivant exploit de Girault, huissier à Angers, en date du dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré;

Avec déclaration que la présente notification leur est faite pour qu'ils aient à prendre, conformément à l'article 2194 du Code civil, telle inscription d'hypothèque légale qu'ils avisent dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ledit délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains des acquéreurs de toutes hypothèques de cette nature;

Avec déclaration en outre à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles sont, indépendamment des vendeurs:

1^o Pour les 1^o, 2^o, 3^o et 5^o contrats de vente, M. Léandre Poupard, père de M^{me} veuve Bénion, en son vivant propriétaire, veuf de M^{me} Héloïse Junié, demeurant à Vihiers; 2^o Pour le 4^o contrat, M. Poupard, sus-nommé, M^{me} Mathurine Hilaire, sa mère, et M. Mathurin Hilaire, son père, propriétaire et administrateur, demeurant à la Plaine.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Pour extrait certifié conforme, ANDRÉ POPIN.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

UN JEUNE HOMME demande une place dans un bureau ou dans une administration. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 13 ans demande place. S'adresser au bureau du journal.

C^{ie} G^{le} TRANSATLANTIQUE

Avis à MM. les Obligataires.

La Compagnie Générale Transatlantique a l'honneur d'informer Messieurs les porteurs d'obligations 5 0/0, qu'elle remboursera les titres de cette catégorie restant encore en circulation, à partir du 1^{er} juillet prochain.

A cet effet, les Obligations 5 0/0 devront être présentées munies de leur coupon du 1^{er} juillet 1888. Elles seront remboursées à 512 fr. 50, net d'impôts, et coupon compris, ou, converties, à ce prix dans la proportion de deux obligations 5 0/0 contre trois obligations nouvelles 3 0/0.

Le remboursement et la conversion auront lieu: A la Compagnie Générale Transatlantique, chez ses Agents et Correspondants:

A la Banque Transatlantique, 6, rue Auber; au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19; à la Société Générale, rue de Provence, 54 et 56; à la Société de Dépôts et Comptes-Courants, 2, place de l'Opéra, et dans leurs sièges, succursales et agences, à Paris et dans les Départements.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. CHATELAIS a l'honneur de prévenir sa clientèle que, depuis le 24 juin dernier, son établissement de camionnage a été transféré Rue Beaurepaire, n^o 3.

ON DEMANDE

Des Ouvrières Mécaniciennes POUR LINGERIE MILITAIRE

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

A VENDRE

BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 100 mètres de la gare.

Jardin potager, Clos de vigne, vastes Caves.

S'adresser à M^e LECOMPTÉ.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur,

Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

UNE

MAISON

Avec Jardin clos de murs

Contenant environ 20 ares,

Écurie, Remises et Servitudes,

Située au bourg des Rosiers-sur-Loire, avec vue sur la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS

Avec Jardins

Et un petit morceau de Terre,

Situés au bourg de la commune de Saint-Clément-des-Levées.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. RENARD, ancien notaire, 8, rue des Boires, à Saumur, soit à M^e DEGREZ, notaire.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an..... 6 fr.

— pour six mois.. 3 fr. 50

— pour trois mois. 2 fr. 50

Étranger (Union postale)..... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

PUR Soluble

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez M. P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.